

# Mécanisme d'intermédiation financière (MIF) – Prêt pour les PME à Arab Tunisian Lease II

Lieu :	Tunisie
Identification du Projet :	52560
Secteur d'activité :	Institutions financières
Public/Privé :	Privé
Date de décision sur l'approbation :	1 <sup>er</sup> décembre 2020
Statut :	<b>En phase exploratoire, examen final en cours</b>
Date de publication du document de synthèse du projet (PSD) en langue anglaise : 3 décembre 2020	
<i>Comme l'autorise le paragraphe 2.6 de la section III de la Politique d'accès à l'information, la publication de ce document de synthèse du Projet (DSP) a été reportée conformément au paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.</i>	

## Description du Projet

Prêt d'un montant de 5 millions d'euros à la société Arab Tunisian Lease (« ATL ») pour qu'elle accorde à son tour des crédits à des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) en Tunisie.

Ce mécanisme est appuyé par l'Union européenne dans le cadre de son Initiative pour l'inclusion financière (Facilité d'investissement pour le voisinage – Programme d'inclusion financière pour la région SEMED).

## Objectifs du Projet

Le projet proposé est destiné aux MPME en Tunisie, qui jouent un rôle fondamental dans l'économie tunisienne mais continuent de ne pas pouvoir bénéficier facilement des services du secteur bancaire. Le projet proposé appuiera ATL pour que la société puisse répondre aux besoins de financement des MPME locales au titre de dépenses d'investissement.

## Impact sur la transition

Note de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 60

Le prêt favorisera l'accès des MPME au financement en Tunisie. Le projet contribue à la réalisation des objectifs du Mécanisme d'intermédiation financière (« MIF »), en encourageant deux qualités de la transition : « compétitive » et « résiliente ».

## Le Client

ARAB TUNISIAN LEASE SA

ATL est la troisième société de crédit-bail de Tunisie en termes de biens donnés en location, avec des actifs qui s'élevaient au total à 191 millions d'euros fin juin 2020. Créée en 1993 par Arab Tunisian Bank (filiale du groupe jordanien Arab Bank PLC), elle est détenue par l'entité publique Banque Nationale Agricole.

## Financement de la BERD

5 000 000,00 euros

## Coût total du Projet

5 000 000,00 euros

## Additionnalité

- La BERD propose un financement que des structures commerciales n'accordent pas à des conditions raisonnables sur le marché. Ce financement est nécessaire compte tenu de la structure du projet (c'est-à-dire une échéance de 5 ans).
- Réponse à la crise de la COVID-19 : le financement de la BERD comble efficacement un déficit de financement dû aux conditions défavorables sur le marché.

## Synthèse environnementale et sociale

Projet classé dans la catégorie IF. La société de leasing Arab Tunisian Lease est déjà cliente de la Banque. Elle est en conformité avec les Exigences de performance (EP) 2, 4 et 9. Aucune composante TEV n'est associée à ce Projet. Les performances environnementales et sociales du Client seront contrôlées par l'examen des rapports annuels.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

*Ce projet a été approuvé dans le cadre de la réponse de la Banque à la pandémie de COVID-19. Pour éviter tout retard dans la mise en œuvre du présent projet, le Président de la Banque a autorisé de déroger aux délais habituels de publication des DSP, en conformité avec ce que prévoit le chapitre V de la Directive sur l'accès à l'information. Des précisions sur la réponse de la Banque à la COVID-19, et sur cette dérogation, peuvent être consultées sur notre site Internet.*

## Contact au sein de l'entreprise

Kamel Hbib

hbibi\_k@ATL.com.tn

<http://www.atl.com.tn/fr/>

Ennour Building, Centre urbain Nord Tunis-Mahrajène, Tunisie

## Dernière mise à jour du DSP en anglais

3 décembre 2020

## Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des formulaires de contact de la BERD.

## Politique environnementale et sociale (PES)

La PES et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre. Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

## Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets pour savoir comment déposer un Recours via notre [formulaire confidentiel en ligne](#), par [courriel](#), par [courrier postal ou par téléphone](#). Le MIRP est disponible pour répondre à toute question concernant le dépôt ou le traitement d'un Recours, mis en œuvre conformément à la [Politique de responsabilisation dans le cadre des projets](#) et au [Guide](#). L'identité des Requêteurs peut rester confidentielle sur demande.